

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à 18 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, à la salle socioculturelle d'Ydes.

Etaient présents :

Communauté de communes du Pays Gentiane : François BOISSET, Valérie CABECAS, Charles RODDE.

Communauté de communes du Pays de Mauriac : Roger RIBAUD, Olivier ROCHE, Jean-Pierre SOULIER.

Communauté de communes du Pays de Salers : Jean-Marie FABRE, Jean-Pierre CINQUALBRES.

Communauté de communes Sumène Artense : Jean-Pierre GALEYRAND, Marc MAISONNEUVE, Alain DELAGE, Éric MOULIER, Philippe VIALLEIX, Daniel CHEVALEYRE, Christophe MORANGE.

Ont donnés pouvoirs : Pierre MENNESSON (Pays de Salers) à Marc MAISONNEUVE (Sumène-Artense), Marie-Hélène CHASTRE (Pays de Mauriac) à Olivier ROCHE (Pays de Mauriac)

A été nommé secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil syndical : 28 / Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 17

Date de la convocation : 15 septembre 2022

Délibération n° 018/2022 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO – APPROUVEE

Délibération n° 019/2022 – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - APPROUVEE